



Luxembourg, le 4 décembre 2024

**Motion en faveur d'un projet révisé
pour l'avenue Marie-Thérèse et la Place de Bruxelles,
garantissant la sécurité aux piéton.nes et cyclistes sans s'attaquer au parc municipal**

Le Conseil communal,

considérant,

- les dangers auxquels les cyclistes sont actuellement confrontés à cause de l'aménagement au début de l'avenue Marie-Thérèse, respectivement de la Place de Bruxelles, ayant notamment causé un accident grave cet été;
- le projet de réaménagement définitif du collège échevinal qui consiste à réduire la surface du parc municipal de 62 x 1,45 m pour réaménager deux voies de circulation sur toute l'avenue Marie-Thérèse en direction de la sortie de la ville tout comme une piste cyclable séparée;
- l'avenue Marie-Thérèse ayant une largeur d'environ 20 mètres disponible pour organiser toutes les formes de mobilité;
- l'importance de séparer les voies de circulation pour chaque forme de mobilité afin d'assurer la sécurité avant tout pour les piéton.nes et les cyclistes;
- les objectifs du *Mobilitéitsplang* visant - à l'horizon 2035 - un modal-split de 51% de déplacements par mobilité douce et transports en commun et 49% de déplacements par des moyens de transports individuels motorisés;
- l'engagement de la Ville de Luxembourg à préserver voire renforcer la biodiversité sur son territoire ainsi que ses actions annoncés favorisant la végétalisation de la ville, réitérés notamment dans le rapport et plan d'action environnemental;

invite le Collège échevinal,

- **à retirer le projet actuel qui implique la destruction d'une partie du parc municipal et**
- **à présenter dans les mois à venir un nouveau projet pour l'avenue Marie-Thérèse et la Place de Bruxelles qui garantit la sécurité aux piéton.nes et cyclistes par des voies cyclables séparées sans s'attaquer au parc municipal.**

François Benoy
Conseiller communal déi gréng Stad